



Compte rendu de la séance du vendredi 18 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit février, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du 08 février 2022, s'est réuni à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centrès, sous la présidence de Madame Nadine VERNHES

Etaient présents : Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Madame Edith GAUBERT, Monsieur André LAURAS, Monsieur Régis BARRIA, Monsieur Pierre COUDERC, Monsieur Jean-Luc GAYRARD, Monsieur Jérôme REY, Monsieur Jacques GENIEYS

Représenté(s) : Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, Madame Françoise BESSIERE

Secrétaire : Monsieur BARRIA Régis

- * Approbation du dernier conseil du 16 décembre 2021
- * Conservation du classement du stade de Foot
- * Devis aménagement du stade de Foot
- * Prix des concessions et règlement des cimetières
- * Adhésion à l'association des Maires ruraux de l'Aveyron
- * Nouveau plan de financement du City Park
- * Délibération ouverture de crédits Achat maison Taurines
- * Questions diverses

Madame le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour la désignation de délégués au SIEDA et la modification de délégués au SMBVV. Le conseil municipal approuve cette demande.

Le dernier conseil municipal du 13 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité

Conservation du classement du stade de foot

Suite au courrier reçu de la ligue de football d'Occitanie, Madame le Maire informe le conseil municipal de l'échéance décennale de classement du stade municipal.

Si la commune souhaite conserver le classement du stade, une participation de 50 € sera demandée afin de le conserver, après visite CRTS, CDTIS.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas renouveler le classement.

Devis aménagement stade de foot

Suite à la demande des chasseurs de Taurines/Tayac de la possibilité d'aménager le vestiaire du terrain de foot de Taurines en salle de réunion, un groupe d'étude pour travailler sur ce projet d'aménagement avait été composé.

Un devis de "Tout Faire Matériaux" d'un montant de 2099.60 € HT a été élaboré afin d'isoler et aménager cet espace.

Les travaux seront réalisés par les chasseurs.

A l'unanimité, le conseil municipal accorde l'achat de ce matériel par la commune et la réalisation des travaux par l'association de chasse.

Prix concessions cimetières : (DE_2022_003)

Madame le Maire présente au conseil municipal la nécessité de mettre à jour les tarifs et d'élaborer un règlement concernant les cimetières de la commune.

Après discussion, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise à jour des tarifs pour les concessions perpétuelles :

* caveau 1 à 2 places = 300 €

* caveau 1 à 6 places = 600 €

Un règlement est validé.

Une réflexion sera menée par Edith GAUBERT sur l'implantation d'un futur colombarium

Adhésion à l'association des Maires ruraux de l'Aveyron

Madame le Maire expose au conseil la possibilité d'adhérer à l'Association des Maires (ADMR12) afin de soutenir les maires ruraux. Cette association permet également de bénéficier de services, informations, outils adaptés au quotidien de notre commune.

L'adhésion comprend :

* cotisation nationale = 56 €

* cotisation départementale = 30 €

* abonnement au journal mensuel "36000 communes" = 19 €

soit un total de 105 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette adhésion.

Plan de financement City Park : (DE_2022_001)

Madame le maire expose au conseil que le dossier de demande de subventions prévoyait de demander une aide à l'Agence Nationale du Sport. Devant la complexité et la non assurance de l'octroi de l'aide, Madame le Maire a décidé de changer l'orientation des aides.

De plus, l'augmentation du coût des matériaux implique une augmentation de 2 % sur le devis de la société SPTM qui a été mis à jour.

Dans ce sens, un nouveau plan de financement est proposé :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût des travaux : HT 58 690,00 €

Organismes	Montant demandé	
DETR	25%	14 672,50 €
Région	30%	17 607,00 €
Département	25%	14 672,50 €

sous total 46 952,00 €

Autofinancement	20%	11 738,00 €
TVA	20%	11 738,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouveau plan de financement.

Autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement : (DE_2022_002)

Madame le Maire expose au conseil la nécessité de délibérer l'ouverture des crédits d'investissements 2021 avant le vote du budget 2022 afin de pouvoir réaliser les opérations d'achats de la maison Taurines et du jeu pour enfants Mefran (Sauterelle).

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder cette autorisation selon le tableau ci-après :

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant le vote du BP
21 - Immobilisations corpelles	275.000 €	68.000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve d'accorder cette autorisation

Délégués SIEDA: (DE_2022_004)

Madame le Maire expose au conseil qu'à la suite des élections municipales du 6 juillet 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energie De l'Aveyron

Nadine VERNHES, déléguée et Pascal SERMET, suppléant, sont nommés à l'unanimité

Délégués SMBVV: (DE_2022_005)

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la délibération du 16 juillet 2020 désignant les délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur.

Après un vote à l'unanimité du Conseil Municipal, sont élus Pierre COUDERC, délégué et Edith GAUBERT, suppléante

Questions diverses

* Il a été décidé de ne pas faire d'augmentation de loyers pour les locataires pour cette année 2022, vu la conjoncture actuelle. Les loyers ne seront donc pas réindexés. Un certificat administratif sera établi et envoyé à la Trésorerie. Par contre, une proposition a été faite aux locataires, avec un avenant au bail, afin de procéder à un rééquilibrage des charges mensuelles, non suffisantes à ce jour.

* En vue de la préparation des élections présidentielles, la réunion de commission de contrôle de la liste électorale est planifiée au Samedi 19 mars 2022 à 13h30 en mairie. Jérôme REY, Robert FABRE et Béatrice WANDELMER seront convoqués.

* La date du 7 mars 2022 à 20h30 est proposée afin de préparer le budget 2022

La séance est clôturée à 23 heures